

# PROGRAMME

## PLU/PLUI ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Adaptation au climat, projet de territoire, PCAET, vulnérabilité, transition écologique...



**Objectif de formation : intégrer des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation au changement au sein des documents de planification**

Au sein des communes et des communautés de communes, les élus sont responsables de la gestion qui engage l'évolution des paysages urbains, agricoles et naturels des espaces qu'ils administrent. A travers des retours d'expériences, la journée apportera des clés afin d'accompagner les territoires vis à vis du défi collectif majeur que nous avons à relever.

## JEUDI 15 JUIN 2023

**Experte :**

**Isabel CLAUD**

Ingénieure-paysagiste, Isabel Claud exerce à différentes échelles avec un goût pour le terrain, l'expérimentation et la rencontre d'usagers.

- La transition énergétique par le paysage l'anime particulièrement ces dernières années, avec la réalisation de plusieurs plans paysages dédiés (PNR du Pilat, Vichy communauté, le Thouarsais, Gorges du Gardon, Monts du Lyonnais...), avec la collaboration notamment d'énergéticiens. Elle y expérimente des outils de participation (balades, jeux, ateliers) et réalise des documents tant stratégiques (cartes d'orientations, scénarii) que d'accompagnement (guides, récit graphique...).
- Les outils de planification et de prospectives déclinent ses recherches (TVB pour PLU, ScoT, PLU-G, OAP...)
- En Sites classés, elle accompagne des projets de fermes agricoles (projets de maraîchage, ou d'élevage pour commission en CDNPS), de constructions (école, équipement) et réalise aussi des documents de gestion (Ile-de-France).
- Des projets pré-opérationnels nourrissent les changements d'échelles et de programmes (parcs boisés, passerelle, belvédères, entrées de bourg...).

**Formatrice :**

**Lorène JOCTEUR**

Paysagiste-conceptrice issue de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles en 2010. Elle intègre le CAUE de l'Ain et conçoit des actions de sensibilisation diverses à travers sa fonction de paysagiste-conseillère.

En 2020, elle se forme et devient formatrice.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Lieu de formation**

**Val Revermont**

Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits.

**Durée**

1 journée de 6h30

**Horaires**

9h00-17h00

**Pause déjeuner**

Les repas seront pris en charge.

**Modalités et délai d'accès**

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://forms.gle/Qww8osPWrneQAfrM8>

L'inscription doit être finalisée 5 jours avant le début de la formation.

**Prix de la formation**

350 euros

**Nombre de participants**

Le nombre de participants est de 6 personnes minimum et de 12 personnes maximum

**Situations de handicap**

Contactez-nous à [formation@caue-ain.com](mailto:formation@caue-ain.com) pour étudier au mieux votre demande spécifique et sa faisabilité.

**Pré-requis**

aucun

# PLU/PLUI ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Adaptation au climat, projet de territoire, PCAET, vulnérabilité, transition écologique...

**Objectif de formation : intégrer des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation au changement au sein des documents de planification**

## MODALITES

### Méthode

Une logique d'acquisition progressive des connaissances permettra d'aborder des notions de base puis d'approfondir le sujet.

La formatrice et les animateurs s'appuieront sur une alternance de méthodes, expositives (cours et exposés), interrogatives (quizz et questions ouvertes) et actives (exercices pratiques et mise en situation).

### Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux participants.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence sera fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le bénéficiaire a bien assisté à la totalité de la session.

### Supports

Un carnet de note, une bibliographie et une Webographie seront remis à chaque participant.

### Public visé

Les élus, techniciens, concepteurs, chefs de projets «Petite Ville de Demain», ou toute personne intéressée par ce thème

### CAUE de l'Ain

Organisme de formation, le CAUE est enregistré sous le n° 84010196301 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Il est référencé au Datadock et dispose de droit de l'agrément de formation des élus, renouvelé le 2à fevrier 2022

Depuis le 11 février 2022, le CAUE de l'Ain a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation.

### Contact - Informations complémentaires

Auprès de **Lorène Jocteur** ou **Nathalie Lequy**

04 74 21 11 31

[formation@caue-ain.com](mailto:formation@caue-ain.com)

[www.caue01-formation.org](http://www.caue01-formation.org)

## CONTENU DE LA FORMATION

Les territoires ont toujours évolué par nos choix énergétiques; la révolution industrielle a fait progressivement basculer le monde vers un accès semblant infini à l'énergie. Aujourd'hui les enjeux environnementaux nous poussent à réfléchir autrement. C'est l'occasion de repenser nos modes de vie et nos relations au paysage. Une des clés est de partir du projet et des objectifs de qualité paysagère pour arriver à l'outil de l'urbanisme et non l'inverse. On ajoutera aussi à cela l'implication citoyenne perçue comme une force dans les projets de transitions réussis.

La journée s'articulera autour de trois moments d'apprentissage

### 1- Un apport de méthode et de retours d'expériences riche, basé sur l'analyse des spécificités du territoire à planifier

#### 1. TRANSITIONS CLIMATIQUES ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Comment renaturer les espaces habités ?

Comment adapter l'espace urbain aux mobilités douces et actives ?

S'appuyer sur la mosaïque paysagère déjà là , l'étoffer !

#### 2. PLANIFICATION ET INTEGRATION DES INERGIES RENOUVELABLES

Se doter d'une stratégie dans un document cadre

Quatres échelles d'approche à connaître

Préconisations ciblées sur certaines energies

### 2- Un moment d'échanges avec un bureau d'études en urbanisme oeuvrant sur le sujet quotiennement.

Une fois la strategie et l'ambition établies, il s'agit de transformer ce plan, ce projet en document d'urbanisme . Cette étape est le travail a réaliser avec des urbanises autour du droit .

### 3- Une mise en situation pour tester vos acquisitions de la journée

A partir du paysage communal que vous aurez sous les yeux, vous bâtirez les grandes lignes d'un document d'urbanisme réussi vis a vis de l'adaptation au changement climatique nécessaire aujourd'hui.